

Conditions générales

Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au 15 février 2016

Date de clôture des inscriptions : 22 février 2016

A l'attention de Mesdames et Messieurs les avocats :

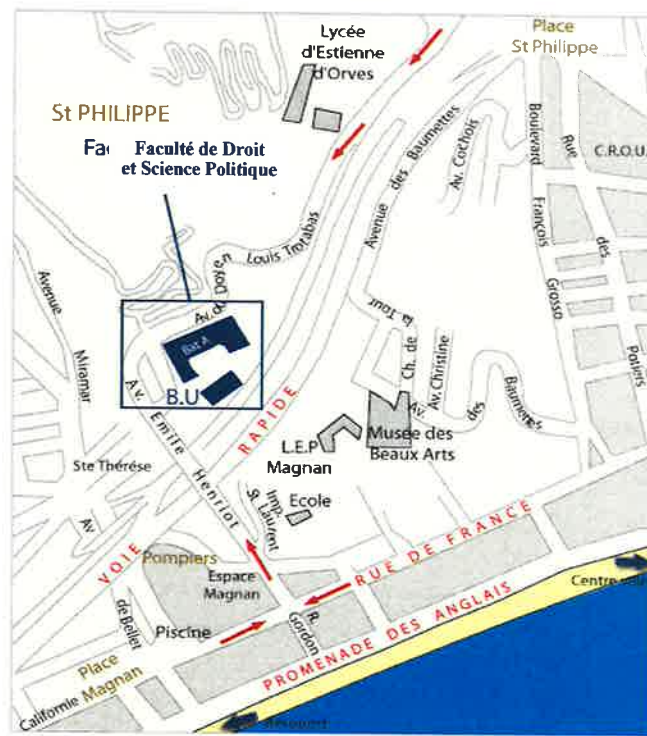
La participation à cette manifestation entre dans le cadre de la formation continue des avocats exigée en vertu de l'article 14 -2 de la loi du 31 décembre 1971.

La journée du 26 février 2016 sera validée pour 6 heures de formation par l'EDA Sud-est.

Une attestation de présence sera délivrée ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au

Secrétariat du CERDP
Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 Bis
(anciennement avenue Robert Schuman)
06050 NICE Cedex 1
Tél : 04 92 15 71 65 - Fax : 04 92 15 71 67
Courriel : cerdp@unice.fr
Site : <http://www.unice.fr/CERDP/>



UN DOUBLE ACCES :

- par le Quartier St Philippe - Lycée Estienne d'Orves
En partant de la **Place St-Philippe** (haut du Bd François Grosso), longer la **Voie Rapide** en prenant l'*Av. Robert Schuman*, puis dans sa continuité, l'*Av. Doyen Louis Trotabas*, qui mène tout droit à la Faculté.

- par le Quartier Magnan - Rue de France :
- En venant de la Rue de France, avant la Piscine Jean Médecin, prendre à droite, la montée de l'Av. Emile Henriot
- En venant de la Place Magnan, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot

Par le TRAIN SNCF : Arrêt "Nice-Ville"
Partant de la Gare : BUS 64 ; 71 ; 75 : Arrêt "Estienne d'Orves"
BUS 12 ; 17 : Arrêt "Rosa-Bonheur", sur la Rue de France

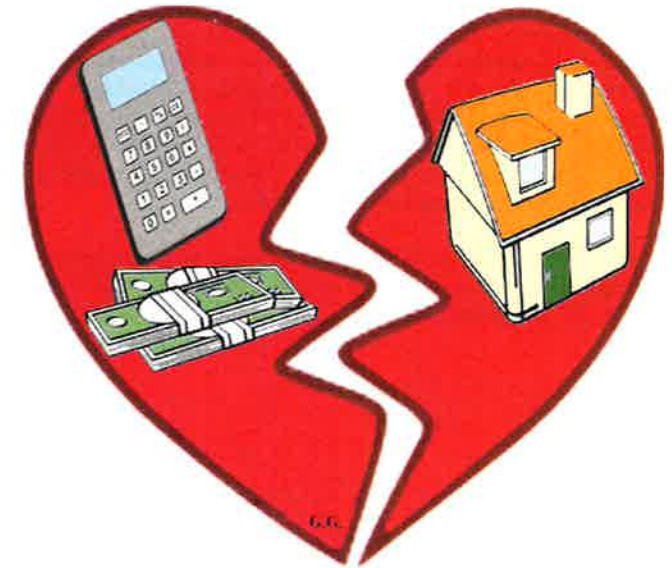
De l'AEROPORT
En voiture : Par la Promenade des Anglais
par le BUS :
Du Terminal 1 :
BUS 23 : Arrêt "Rosa-Bonheur" sur la Rue de France, en bas de l'Av. Emile Henriot.
BUS 98 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais du Terminal 2 :
BUS 99 : Arrêt "Magnan" sur la Promenade des Anglais

Par la ROUTE :
Autoroute A8 "La Provençale", sortie n° 50.
Une fois sur la Promenade des Anglais, à environ 5 km, tourner à gauche, direction Magnan, et tout de suite, après la Piscine Jean Médecin, prendre à gauche la montée de l'Av. Emile Henriot.
L'entrée du Parking, se trouve après le 1er virage, sur l'Av. Doyen L. Trotabas.

Journée d'étude

Les enjeux patrimoniaux de la séparation : questions récurrentes

Vendredi 26 février 2016



Direction Scientifique :

Laetitia ANTONINI - COCHIN
Maître de Conférences HDR à l'Université Nice Sophia Antipolis,
Directrice Adjointe du CERDP
Directrice du Master 2 Droit des Responsabilités
Co-Directrice du D.U. Médiation
Co-Directrice de l'I.E.J.

Journée d'Etude

Avec les partenariats du CDPF de l'Université de Strasbourg, du Barreau de Grasse, du Barreau de Nice, de l'Association des Avocats Praticiens en Droit de la Famille, de l'Ecole des Avocats du Sud-Est.

Le CERDP
organise à la
Faculté de Droit et Science Politique
Amphithéâtre 202 (1^{er} étage du bâtiment central)

Le vendredi 26 février 2016

une journée d'étude sur le thème :

Les enjeux patrimoniaux de la séparation : questions récurrentes

Avec la séparation du couple, arrive l'heure des comptes. Confondus pendant la vie commune, les intérêts patrimoniaux de chacun doivent à présent être démêlés et liquidés, suscitant dès lors de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les praticiens. De la même manière, la séparation révèle souvent d'importantes disparités de situation et des préjudices qu'il convient de compenser et de réparer.

La journée d'étude du CERDP se propose de répondre à toutes ces questions en confrontant les points de vue des universitaires, des magistrats et des avocats.



Ordre des Avocats
au Barreau
de Grasse



CDPF
Centre de
Droit Privé
Fondamental



ORDRE DES AVOCATS
AU BARREAU DE NICE



EDA SUD-EST
Ecole des avocats

PROGRAMME

Vendredi 26 février 2016

MATINÉE

Sous la présidence de **Frédérique GRANET-LAMBRECHTS**, Professeur à l'Université de Strasbourg et Directrice du Centre de Droit Privé Fondamental (E.A. n° 1351)

8h30	Accueil des participants
9h00	Allocation d'ouverture Christian VALLAR Doyen de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice. Yves STRICKLER Professeur à l'Université Nice Sophia Antipolis Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures (E.A. n°1201) Laetitia ANTONINI-COCHIN Maître de Conférences HDR de l'Université Nice Sophia Antipolis Directrice Adjointe du Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures

I - La liquidation du passé patrimonial

9h30	- Allocation du président de séance
9h40	- Les créances entre époux Patrice HILT Maître de Conférences à l'Université de Strasbourg
10h10	Débats
10h20	- Les pouvoirs liquidatifs du JAF Nathalie GASTALDI et Delphine DURAND Juges aux Affaires Familiales au Tribunal de Grande Instance de Nice
10h50	Débats
11h00	Pause
11h15	- La force des conventions homologuées Natalie FRICERO Professeure à l'Université Nice Sophia Antipolis Directrice de l'IEJ
11h45	Débats
12h00	Déjeuner-libre

APRÈS-MIDI

Sous la présidence de **Côme JACOMIN**, Vice-Président, Magistrat coordonnateur du pôle de la famille du Tribunal Grande Instance de Nice

II - L'aménagement du futur patrimonial

14h30	- Allocation du président de séance
14h40	- L'évaluation de la prestation compensatoire Nathalie BEURGAUD Avocat au Barreau de Nice
15h00	Débats
15h10	- Les dommages et intérêts et la séparation du couple Laetitia ANTONINI-COCHIN Maître de Conférences HDR de l'Université Nice Sophia Antipolis Laurence PARENT-MUSARRA Avocat au Barreau de Grasse
15h50	Débats
16h00	Pause
16h10	- L'attribution du logement de la famille Marie-Cécile LASSERE Maître de Conférences de l'Université Nice Sophia Antipolis
16h40	Débats
17h00	Clôture

Université de Nice Sophia Antipolis
Faculté de Droit et Science Politique

Journée d'étude
NICE, le vendredi 26 février 2016

BULLETIN D'INSCRIPTION au Secrétariat du CERDP

**A RETOURNER AU PLUS TARD :
Le 22 février 2016**

Attention : Les annulations, avec remboursement des sommes reçues, seront acceptées jusqu'au 15 février 2016.

Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis TROTABAS - Bureau 412 Bis
(anciennement avenue Robert Schuman)
06050 NICE Cedex 1

accompagné de votre règlement des droits d'inscription

NOM :

(Ecrire en en caractères d'imprimerie)

PRENOM :

(Ecrire en en caractères d'imprimerie)

PROFESSION :

ADRESSE :

ORGANISME :

COURRIEL :

60 Euros T.T.C. - la journée du 26 février 2016
(Les frais d'inscription comprennent l'accueil des participants et la documentation.)

Je règle la somme deEuros par chèque bancaire
OU postal ci-joint, à l'ordre de l'agent comptable de l'UNS.

Je souhaite une facture.

Je souhaite une attestation de présence.

Date : _____ Signature : _____

